



**PRÉSENTATION DEVANT LE BUREAU  
D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**

**RÉFECTION DU BARRAGE EN ENROCHEMENT  
ET DES DIGUES DE L'AMÉNAGEMENT  
DES RAPIDES-DES-QUINZE**

17 octobre 2001

*(Transparent #1 : titre du projet avec photos)*

Madame la présidente, mesdames et messieurs, bonjour.

Comme le mentionnait Madame Journault, je prends la parole cet après-midi au nom d'Hydro-Québec pour vous présenter le projet de réfection du barrage en enrochement et des digues de l'aménagement des Rapides-des-Quinze.

Je suis aussi accompagné de spécialistes de l'entreprise. Leur participation nous permettra de répondre avec rigueur et rapidité aux questions qui pourraient être soulevées par la commission ou la population.

Au cours de ma présentation, j'aborderai quatre grands sujets :

*(Transparent #2 : les sujets)*

- la raison d'être du projet ;
- la nature du projet ;
- le processus de communication et d'échange avec le milieu ;  
et
- les impacts environnementaux et les mesures d'atténuation.

## **DESCRIPTION DE L'AMÉNAGEMENT DES RAPIDES-DES-QUINZE**

Mais, tout d'abord, j'aimerais vous décrire l'aménagement hydroélectrique des Rapides-des-Quinze.

*(Transparent #3 : zone restreinte)*

Ce dernier est situé sur le cours supérieur de la rivière des Outaouais, sur les territoires des municipalités de Guérin, Saint-Eugène-de-Guigues et Angliers, dans la municipalité régionale de comté de Témiscamingue. La communauté de Timiskaming First Nation, de Notre-Dame-du-Nord, se trouve à environ 20 kilomètres à l'ouest de la zone des travaux envisagés.

*(Transparent #4 : vue aérienne)*

Il inclut une centrale équipée de six groupes turbines-alternateurs d'une puissance totale de 95 MW et un barrage situé à environ 1,5 kilomètre en amont de la centrale.

*(Transparent #5 : illustration barrage en enrochement)*

Le barrage des Rapides-des-Quinze comprend un évacuateur de crues en béton long de 400 mètres et haut de 20 mètres. Cet évacuateur s'appuie en rive droite sur un barrage en remblai d'environ 410 mètres de longueur.

*(Transparent # 6 : carte digues)*

À environ 4,5 kilomètres au sud-est de l'évacuateur de crues, deux petites digues construites sur les lacs Long et Talé servent à contenir les eaux du réservoir.

Notons que le projet sous examen ne touche que les ouvrages en remblai de l'aménagement des Rapides-des-Quinze.

### **RAISON D'ÊTRE DU PROJET**

*(Transparent # 7 : photo évacuateur)*

Rappelons que cet aménagement hydroélectrique est un des plus anciens de l'Abitibi-Témiscamingue toujours en fonction. Plusieurs de ses ouvrages datent de 1923, ce qui explique l'impératif d'y effectuer des travaux de réfection pour assurer leur pérennité et la sécurité du public.

Des études menées en 1998 au barrage et aux digues nous ont permis de réaliser que la crête de l'élément d'étanchéité n'est pas conforme aux critères de sécurité définis en fonction de la crue maximale probable. Celle-ci représente le plus haut critère de sécurité en vigueur pour les crues.

De plus, nous avons décidé d'adoucir la pente du talus aval du barrage en enrochement afin de le rendre conforme aux critères de stabilité actuels.

*(Transparent # 8 : principaux points)*

En bref, la raison d'être du projet vise à :

- assurer la sécurité du public et des biens à la crue maximale probable et rendre ainsi l'aménagement conforme aux prescriptions de la *Loi sur la sécurité des barrages*, loi qui résulte des recommandations de la commission Nicolet à la suite des inondations au Saguenay ;
- assurer le maintien du plan d'eau ;
- limiter les pertes matérielles qui pourraient être provoquées par les inondations ;

- assurer la protection de l'environnement.

## **DESCRIPTION DU PROJET**

*(Transparent # 9 : carte zones barrage et digues)*

Le projet de 2,8 millions de dollars vise les ouvrages en remblai de l'aménagement des Rapides-des-Quinze, à savoir le barrage adjacent à l'évacuateur principal et les digues des lacs Long et Talé.

*(Transparent # 10 : image niveaux d'eau et travaux)*

Le barrage en enrochement doit faire l'objet de travaux prioritaires de génie civil. Il s'agit d'une réfection qui ne modifiera en rien les niveaux d'exploitation du plan d'eau Petit réservoir des Quinze. Cependant, l'abaissement du niveau du réservoir à la cote minimale d'exploitation sera requis pendant la durée des travaux, soit environ 2 à 3 mois. Il faudra aussi rehausser de 0,5 mètre le barrage afin de respecter le niveau de crue maximale probable.

*(Transparent # 11: photos des 2 digues)*

Les travaux prévus consistent à excaver localement le remblai existant sur la pente amont du barrage et des digues. L'utilisation des matériaux excavés servira à remblayer une partie de la pente aval qui sera adoucie. Il y aura pose d'une géomembrane du côté amont. Suivra le remblayage du côté amont et le rehaussement du barrage.

Les matériaux proviendront d'une carrière située immédiatement en rive droite du barrage.

*(Transparent # 12: barrage et date des travaux)*

Les travaux sur le barrage en enrochement seraient réalisés entre le 1<sup>er</sup> août et le 1<sup>er</sup> novembre 2002. Cependant, certaines activités pourraient être entreprises au préalable sans toutefois n'avoir d'impact sur la plan d'eau.

## **LE PROCESSUS DE COMMUNICATION ET D'ÉCHANGE**

*(Transparent # 13 : Relations avec le milieu)*

Afin de mieux connaître l'opinion du milieu et d'en tenir compte dans la conception du projet, Hydro-Québec a tenu plusieurs

rencontres d'information et de consultation entre les mois de mai 1999 et de juillet 2001, avec la MRC, les municipalités concernées, les organismes récréotouristiques et la communauté Timiskaming First Nation.

Ces rencontres ont permis l'expression de diverses préoccupations, auxquelles Hydro-Québec entend répondre par la mise sur pied d'un comité de suivi des travaux avec le milieu.

*(Transparent #14 : préoccupations)*

De façon plus spécifique, les préoccupations suivantes ont été soulevées :

- La maximisation des retombées économiques pour les populations locales
- La possibilité d'un impact négatif de la baisse du niveau d'eau du Petit réservoir des Quinze
- L'impact possible des travaux de réfection sur la pratique et le développement des activités de tourisme et de loisirs

Notamment, il a été question :

1. du lien inter-rives sur lequel les intervenants comptent depuis plusieurs années pour rendre accessibles certains attraits ;
2. du projet de prolongement du parc linéaire du Témiscamingue ;  
et
3. des répercussions des travaux sur les Marmites-de-Géants et sur les sentiers qui y mènent.

*(Transparent #15 : Lien inter-rives)*

Pour le lien inter-rives, Hydro-Québec tient à réaffirmer qu'il pourra être utilisé de façon permanente après les travaux. Il sera réservé exclusivement aux cyclistes et randonneurs, soit la clientèle du parc linéaire. À cet effet, Hydro-Québec aménagera la crête du barrage principal en ajoutant des éléments de sécurité.

Hydro-Québec a tenu compte de la plupart de ces préoccupations et a proposé des solutions. De plus, nous tenons à souligner la réception favorable des mesures proposées par les trois municipalités concernées.

## **IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET MESURES D'ATTÉNUATION**

Le projet dont il est question aujourd'hui est un projet de faibles impacts, lesquels se limitent surtout à la période des travaux.

### **Milieu physique**

*(Transparent # 16 : milieu physique)*

Au chapitre des impacts environnementaux, certaines modifications du milieu physique sont anticipées :

- La réfection du barrage en enrochement nécessitera l'abaissement temporaire du niveau d'eau du Petit réservoir des Quinze de 60 cm par rapport au niveau maximal d'exploitation, ceci pendant les travaux. Par contre, ce niveau étant rarement atteint, le plan d'eau s'apparentera plus à une situation connue des utilisateurs durant les mois d'août. Hydro-Québec va toutefois s'assurer que des actions soient envisagées pour ne pas perturber les activités des utilisateurs du plan d'eau.
- La qualité de l'eau sera altérée temporairement, entre autres pendant les activités de déboisement, d'excavation et de remblayage à sec. Toutefois, ces activités seront concentrées

sur les sites du barrage en enrochement et de la digue du lac Long. Des activités de remblayage en eau à la digue du lac Talé sont prévues mais elles seront réalisées avec des matériaux rocheux peu susceptibles d'altérer la qualité de l'eau.

La réfection du talus aval du barrage sera entièrement effectuée en milieu terrestre. Cette activité n'aura qu'une incidence mineure sur la qualité de l'eau.

De façon générale, les mesures d'atténuation suivantes sont prévues pour minimiser les impacts sur l'eau :

1. pour les remblais en cours d'eau, utiliser le moins possible de matériaux comportant des particules fines susceptibles de provoquer de la turbidité ;
2. utiliser des véhicules et engins de chantier en parfait état de fonctionnement ;
3. prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les déversements de carburants ou de contaminants.

### **Milieu biologique**

*(Transparent # 17 ; milieu biologique)*

Certains impacts sur le milieu biologique sont appréhendés, entre autres :

### Végétation terrestre

- Il y aura perte d'environ quatre hectares d'habitat forestier, soit:
  - ⇒ environ 1,5 ha pour la remise en état d'un ancien chemin de 1,6 km afin d'accéder aux digues et
  - ⇒ environ 2,5 ha pour le déboisement et le décapage de bancs d'emprunt existants et d'une nouvelle carrière.

Lors des activités de construction, le milieu faunique environnant sera temporairement perturbé.

Comme mesure d'atténuation, il est prévu de :

1. restreindre le déboisement aux surfaces nécessaires ;
2. disposer des déblais dans une aire de dépôt ; et
3. reboiser les aires affectées.

## Poisson

Seuls les travaux de confortement et de rehaussement du barrage principal et des digues risquent de perturber le milieu aquatique.

- Dans le Petit réservoir des Quinze, la seule frayère connue est située au pied du barrage d'Angliers. Elle abrite principalement des dorés et des meuniers. Nous ne prévoyons aucun impact sur cette frayère pendant les travaux.

Les perturbations sur l'habitat du poisson au barrage seront temporaires et le nouvel enrochement offrira davantage d'abris aux jeunes poissons et aux espèces de petite taille.

- Le rehaussement et l'élargissement de la digue du lac Talé pourra perturber l'habitat du poisson de façon temporaire. De même, du côté aval, l'élargissement des digues pourrait empiéter légèrement sur la plaine inondable du bassin à la base des ouvrages.

*(Transparent # 18 : berme)*

Afin de compenser les pertes d'habitat, on cherchera à réaliser un aménagement qui améliorera la qualité et la diversité de l'habitat du lac Talé. La construction d'un haut-fond, techniquement appelé une berme, au pied de la digue permettra d'améliorer l'endroit en tant que lieu de croissance des petits poissons par la création de zones de faible profondeur. Cet haut-fond permettra l'implantation d'une végétation riveraine herbacée et aquatique susceptible de constituer un lieu de fraie en plaine inondable (grand brochet, perchaude, etc.) ainsi qu'un lieu d'alevinage et de croissance pour les petits poissons.

### **Milieu humain**

*(Transparent # 19 : milieu humain)*

En regard du milieu humain, les impacts sont peu nombreux et sont généralement spécifiques à la période de construction.

- Relativement à l'utilisation du territoire, l'usage des lieux contigus au barrage se limite à la fréquentation de l'un des sentiers menant aux Marmites-de-Géants.

Le sentier situé en aval du barrage demeurera accessible pendant les travaux. Afin d'assurer la sécurité du public, l'accès au barrage se fera sur demande au chef travaux.

- En ce qui a trait à l'usage des plans d'eau, la municipalité d'Angliers puise son eau en aval du barrage d'Angliers. La pisciculture à truites mouchetées située en aval d'Angliers possède des cages localisées en rive gauche du réservoir. Ces deux utilisateurs pourraient être affectés si le niveau du Petit réservoir des Quinze descendait sous la cote minimale d'exploitation.

Même si cette situation est improbable, des ententes ont été prises avec la municipalité d'Angliers et la pisciculture Des Quinze afin de régler rapidement tous problèmes résultant des travaux.

Les travaux aux ouvrages auront peu d'incidence sur l'usage des eaux à des fins de loisirs et de tourisme. En effet, les environs immédiats des digues n'abritent ni chalet ni résidence principale. De même, l'usage du réservoir à des fins de loisirs et de tourisme se concentre aux abords du barrage d'Angliers.

- Enfin, la qualité de vie des habitants de la zone de projet sera peu altérée. Le chantier attenant au barrage en enrochement sera situé à environ quatre kilomètres du village d'Angliers. Les nuisances dues aux travaux seront relativement faibles. Mentionnons surtout l'achalandage, l'accroissement du bruit et les perturbations de la circulation, principalement en raison du transport de matériaux et du va-et-vient des engins de chantier et des véhicules lourds.

Les principales mesures d'atténuation prévues sont :

1. un programme d'information ;
2. un horaire de travail ;
3. une signalisation routière ;
4. l'épandage d'un abat-poussière ;
5. la remise en état d'un tronçon de la route 391 sur environ 2 kilomètres dans la municipalité d'Angliers advenant des dommages causés à la route ; et
6. l'utilisation restreinte du moteur frein.

*(Transparent # 20 : retombées économiques)*

La réalisation du projet amènera des retombées économiques à l'échelle locale et régionale. D'ailleurs, un organisme du milieu, le

COMAXTEM, a été dûment mandaté pour faire le lien entre les entrepreneurs généraux et les ressources du milieu.

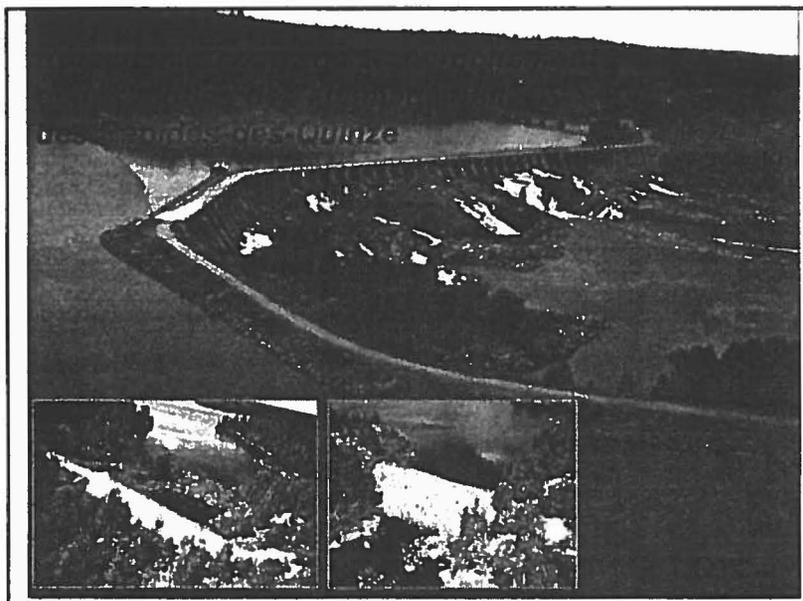
Une bonne partie des dépenses seront liées à des emplois non spécialisés et à la prestation de services. Les retombées toucheront l'ensemble de la MRC du Témiscamingue.

*(Transparent # 21 : conclusion)*

En conclusion, les travaux de réfection du barrage en enrochement et des deux digues

- permettent de garantir une meilleure sécurité du public et des biens
- n'occasionnent aucune modification de la gestion actuelle des niveaux d'eau
- et ces travaux sont très localisés, de peu d'impacts et de courte durée.

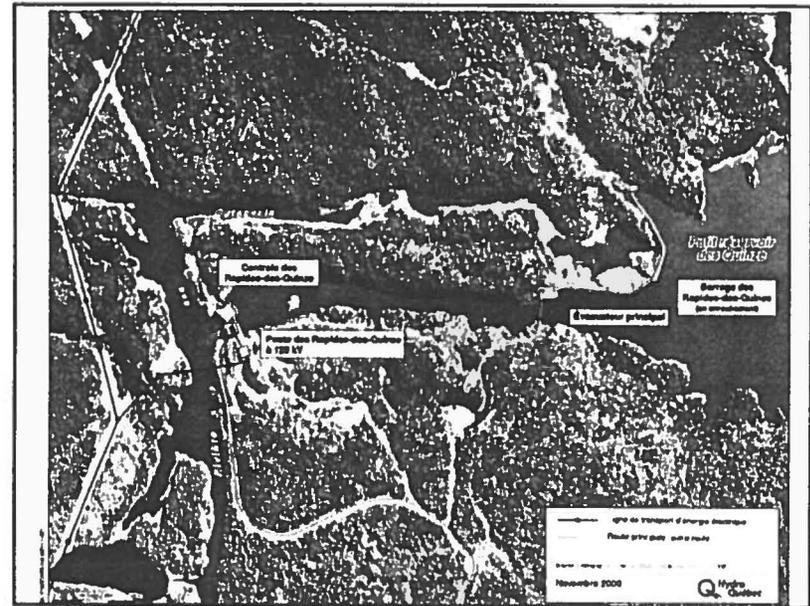
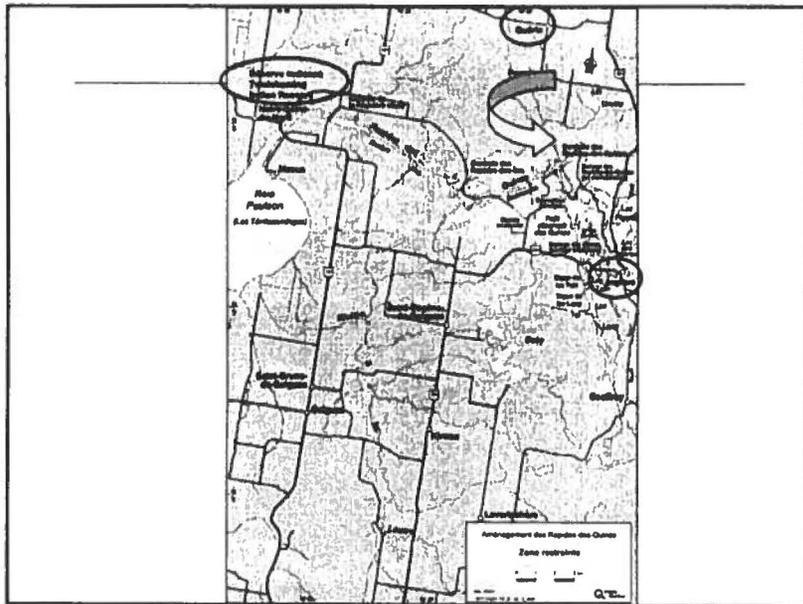
De plus, les mesures de polyvalence mises en place au barrage permettront son usage comme lien inter-rives aux fins des activités récréotouristiques. MERCI

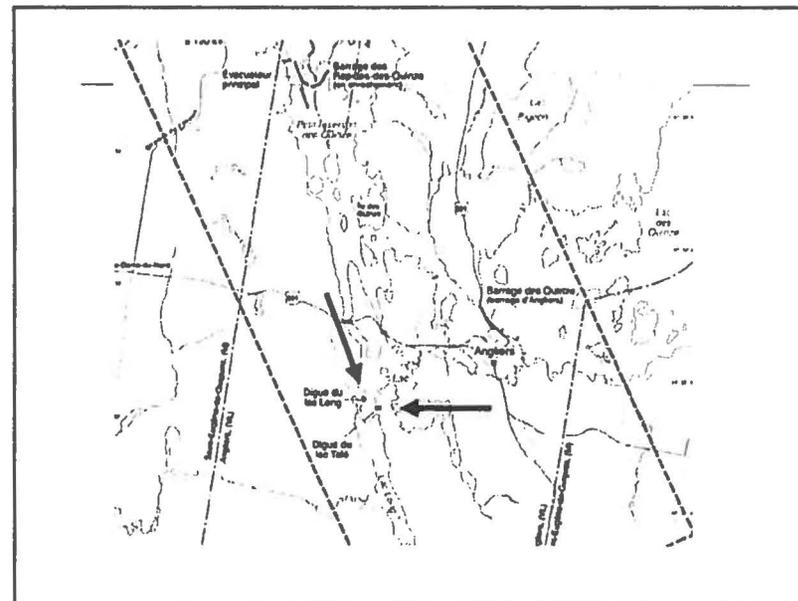
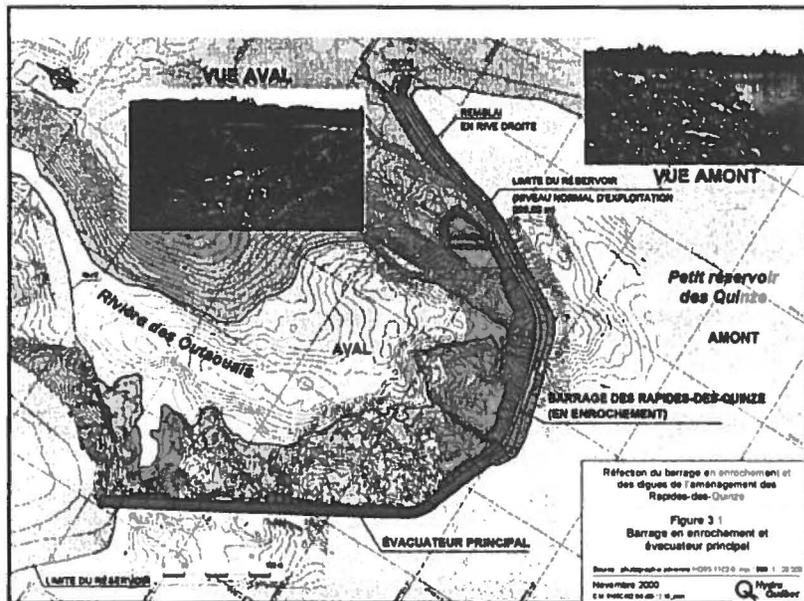


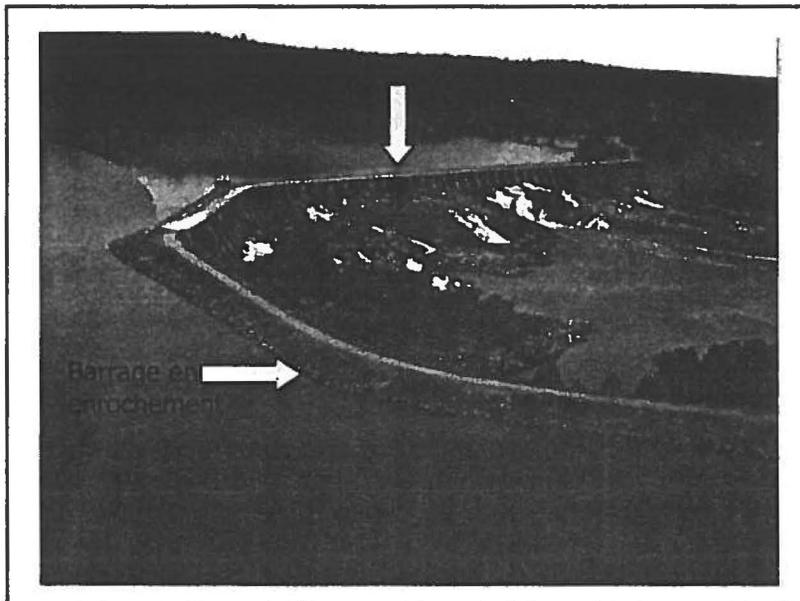
## ***PRÉSENTATION***

---

- **La raison d'être du projet**
- **La nature du projet**
- **Le processus de communication et d'échange avec le milieu**
- **Les impacts environnementaux et les mesures d'atténuation**

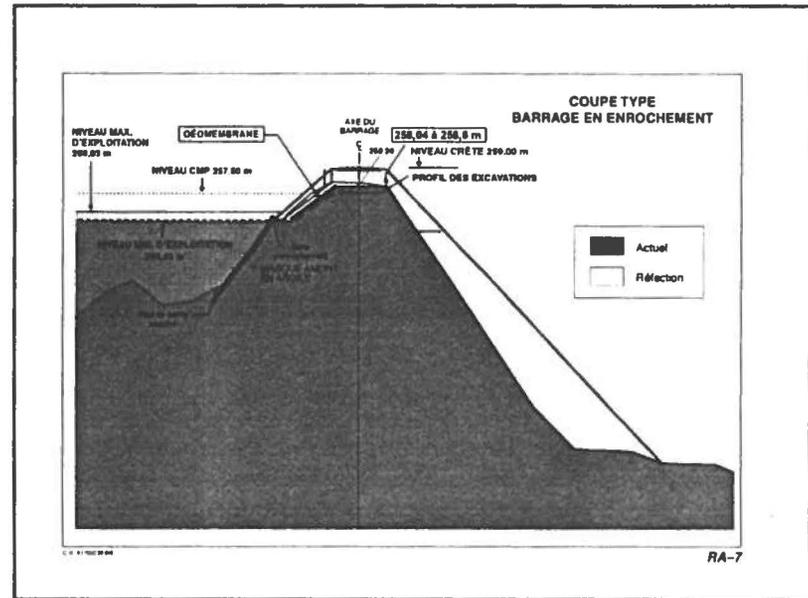


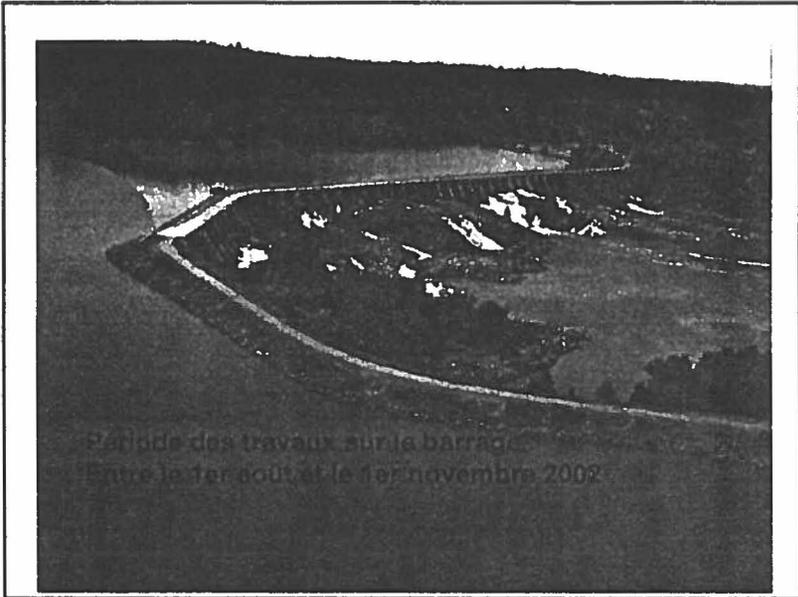
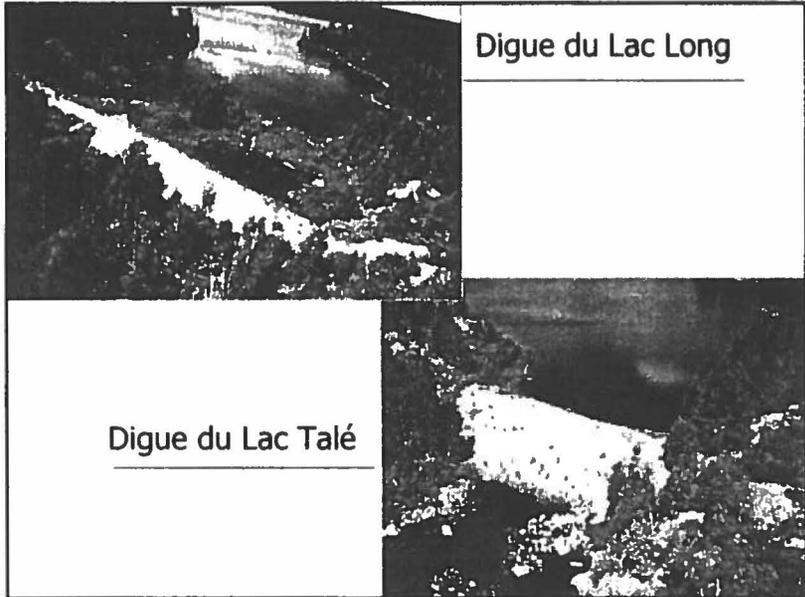




### **RAISON D'ÊTRE DU PROJET**

- Assurer la sécurité du public et des biens à la crue maximale probable
- Assurer le maintien du plan d'eau
- Limiter les pertes matérielles
- Assurer la protection de l'environnement





## **RELATIONS AVEC LE MILIEU**

- Période de communication s'est déroulée de mai 1999 à juillet 2001
- Municipalité régionale de comté
- Municipalités
- Organismes récréotouristiques
- Communauté Timiskaming First Nation.

## **PRÉOCCUPATIONS**

- Maximisation des retombées économiques
- Impact de la baisse du niveau d'eau
- Impact sur le tourisme et les loisirs
  - lien inter-rives ;
  - prolongement du parc linéaire du Témiscamingue ;
  - impact sur les Marmites-de-Géants et les sentiers qui y mènent.



## ***MILIEU PHYSIQUE***

### **IMPACTS**

Abaissement du niveau d'eau de 60 cm par rapport au niveau maximal d'exploitation

Altération temporaire de la qualité de l'eau à proximité des ouvrages

### **MESURES D'ATTÉNUATION**

• Actions pour ne pas perturber les activités des utilisateurs

• Utilisation limitée de matériaux comportant de particules fines

• Utilisation de véhicules en parfait état de fonctionnement

• Éviter les déversements de carburants ou de contaminants

## MILIEU BIOLOGIQUE

### IMPACTS

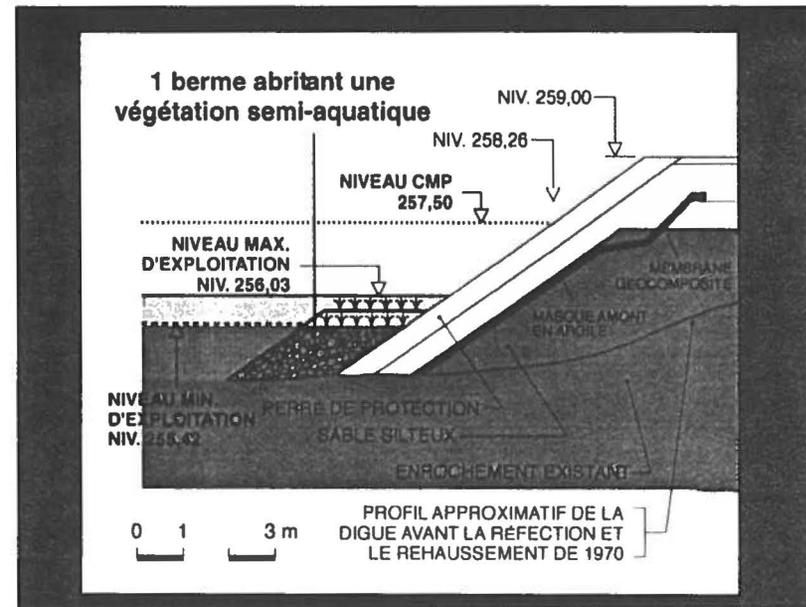
Perte d'environ 4 hectares d'habitat forestier et de Petites surfaces de végétation riveraine

Perte d'habitat aquatique en amont de la digue du lac Talé

### MESURES D'ATTÉNUATION

- Restreindre le déboisement aux surfaces nécessaires
- Déposer les déblais dans une aire de dépôt
- Reboiser les aires affectées

- Aménagement d'un haut fond



## **MILIEU HUMAIN**

### **IMPACTS**

Utilisation du territoire

Usage des plans d'eau

Qualité de vie

### **MESURES D'ATTÉNUATION**

- Accessibilité
- Ententes conclues avec la municipalité d'Angliers et la pisciculture
- Information
- Horaire de travail
- Signalisation routière
- Épandage d'abat-poussière
- Remise en état d'un tronçon de route si requis
- Restreindre l'utilisation du moteur frein

## **RETOMBÉES ÉCONOMIQUES**

- **Retombées économiques à l'échelle locale et régionale**
- **COMAXTEM**
- **Embauche régionale**
- **Prestations de services**

## **CONCLUSION**

---

- **Réfection du barrage en enrochement et des deux digues pour garantir une meilleure sécurité du public et des biens**
- **Aucune modification de la gestion actuelle des niveaux d'eau**
- **Travaux localisés, de peu d'impacts et de courte durée**

---

MERCI